

Edito

Téléphone : 02.51.49.66.54

Messagerie :

cgt.ddfip85@dgfip.finances.gouv.fr

Dans ce numéro :

Edito	1
Suis-je concerné.e par le big bang à la DGFIP ?	2
Nouvelles règles RH	3
INDECOSA-CGT	4



16/07/2019 : pour la venue du Directeur Général, à l'appel de l'intersyndicale, plus de 70 agent.e.s étaient là pour l'accueillir et échanger avec lui pendant plus d'un quart d'heure. Il a ensuite reçu les OS avant de rencontrer les chefs de service et les élu.e.s.

Le service public «c'est la seule richesse de ceux qui n'en n'ont pas »

La CGT Finances publiques invite l'ensemble des agent.e.s à être dans la lutte pour dire **NON**.

NON à la nouvelle organisation territoriale des services voulue par DARMANIN. Vendue par des directeurs locaux zélés, avec l'aide de technocrates de BERCY spécialement parachuté.e.s pour faire passer le discours, un véritable **MENSONGE D'ETAT**, avec des opérations de communication et d'enfumage, auprès des élu.e.s, des citoyen.ne.s, des agent.e.s qui ne sont pas dupes.

NON à la fin du numéraire à la DGFIP « zéro CASH » et **NON** au paiement des impôts chez les buralistes-Française Des Jeux.

NON à l'accueil sur rendez vous uniquement possible via internet qui empêche le.la professionnel.le ou le.la citoyen.ne d'avoir une véritable information en temps réel.

NON aux projets de fermeture des services des impôts des entreprises et des particuliers et de l'ensemble des trésoreries mettant fin à la proximité pour les acteurs locaux, et les citoyen.nes.

NON à l'organisation des

nouveaux conseillers des collectivités locales créant les conditions de la fin de la séparation ordonnateur-comptable.

NON à un service d'accueil low-cost avec des animateurs polyvalents, qui ne seront pas des agent.e.s des Finances, dans des points de contact (Maison Service aux Publics, Maison France Service, SA La Poste, mairies) non pérennes matériellement et financièrement pour les collectivités locales.

NON aux suppressions d'emplois à la DGFIP, cible particulière de DARMANIN avec plus de 50 % des 15 000 postes supprimés dans les services de l'État.

NON à l'industrialisation des tâches dans des futures « usines fiscales » sur un nombre restreint de sites, des « boîtes noires » ou « back-office » déshumanisantes et dévalorisantes professionnellement, mettant fin à la technicité si particulière de l'analyse de la législation fiscale et la qualité de l'accueil des agent.e.s de la DGFIP reconnue par l'ensemble des acteurs économiques et la population.

NON à la réforme de la fonction publique, à la casse du statut des fonctionnaires, à la réforme des retraites, au gel des salaires et du point d'indice, etc.

OUI pour gagner le retrait du plan Darmanin de déconcentration de proximité, pour un véritable service public des finances publiques pour tous.tes et sur tout le territoire. TOUS EN GREVE LE 16/09 !!!

Suis-je concerné.e par le big bang à la DGFIP ?

Cet article a pour but de démontrer que tous les agent.e.s des Finances Publiques, tous les services sont à terme menacés et c'est bien la survie de la DGFIP qui se joue en ce moment.

La direction va vous dire que les syndicats mentent, font peur et que nos braves directeurs.trices, le cœur sur la main, vont tout faire pour que cela se passe bien.

S'il y a bien des mensonges, ils sont du côté de ceux qui préparent l'éclatement de la DGFIP.

Avant la fusion Trésor/Impôts en 2009, la CGT avait dénoncé un projet qui visait à supprimer des dizaines de milliers d'emplois et qui préparait une attaque sans précédent sur nos réseaux, notre maillage territorial. On voit malheureusement aujourd'hui que nous y sommes !

Avec la grande grève de 2000, nous avons fait reculer une première fusion. Mais le Ministère a compris. Il a acheté la fusion en proposant d'importantes augmentations de salaires pour les cadres.

En 2019, notre Ministre et sinistre DARMANIN s'est dit qu'on pouvait y aller, sous la Monarchie Macron, tout est permis ! C'est l'heure de la géographie revisitée mais pas que...D'autres réformes sont en cours et tous les services vont connaître d'importants changements. Le fond de ce démantèlement reste le même : faire des économies sur le service public en supprimant encore des milliers d'emplois.



Pourtant les luttes font reculer et vaciller un gouvernement et une majorité qui se croyaient tout-puissants !

Comment expliquer que le gouvernement vient de revoir à la baisse l'objectif des suppressions d'emplois de fonctionnaires de l'Etat ? 15 000 au lieu des 50 000 annoncés en début de quinquennat ! DUSSOPT vient de livrer la réponse ce mercredi 17 juillet : Il a justifié ce changement de cap par les attentes des Français.e.s en matière de «proximité des services publics». Cette attente s'est exprimée pendant le mouvement des gilets jaunes mais aussi à chaque fois que nous, agent.e.s des Finances Publiques, informons les usager.e.s et les élu.e.s sur les plans funestes du Ministère.

La bataille n'est pas finie. Dans toute la France des actions continuent à être menées jour après jour. **Gagner le retrait du plan DARMANIN**, c'est gagner l'arrêt des suppressions d'emplois, de réelles négociations sur l'avenir, sur nos droits et garanties. C'est l'affaire de tous et toutes !



Ils se concertent jusqu'en octobre alors préparons leur une rentrée d'enfer !



Règles de mobilité du projet de nouveau réseau de proximité



La règle RH et sa traduction dans les faits :



Pour mémoire, les règles RH applicables à compter de 2020 dans le cadre de la départementalisation sont les suivantes : **l'agent.e dont le service ferme perd la garantie du maintien à résidence.** En revanche, il.elle « bénéficie » de plusieurs priorités pour lui permettre de retrouver un poste vacant :

- une priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que son service d'origine sur sa commune d'affectation ;
- une priorité pour tout emploi vacant sur la commune d'affectation ;
- une priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que son service d'origine sur l'ensemble de la Direction ;
- une priorité pour tout emploi vacant sur sa direction.

À défaut d'obtenir une affectation sur un emploi vacant, l'agent.e sera ALD local sur la direction.



Exemple : Je suis contrôleur.euse en SIE à Challans. Le SIE de Challans sera transféré aux Herbiers. Si je ne désire pas suivre j'ai 4 « priorités » :

- 1) Une **priorité pour tout emploi dans un service de même nature** sur la commune d'affectation : choix impossible car aucune structure identique ne subsiste sur la commune ;
- 2) Une **priorité pour tout emploi vacant sur la commune d'affectation** : ce choix implique d'une part qu'il existe des postes vacants et d'autre part va nécessiter un changement de métier voire de filière, car je serai affecté à compter de 2020 « **tous postes au département** ».
- 3) Une **priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que mon service d'origine sur l'ensemble de la direction** (donc du département).
- 4) Une **priorité pour tout emploi vacant sur la direction** (donc sur tout le département) avec potentiellement des trajets domicile – travail conséquents.

Enfin le pompon, **ALD local sur la direction** : perte du poste de titulaire et possibilité d'affectation sur l'ensemble du département.



Attention ! Les documents du GT national sur les règles de gestion applicables lors des fermetures de site prévoient que **“les directeurs locaux seraient libres d'organiser un mouvement « nouveau réseau de proximité » à l'intérieur de leur département, à la date qu'ils souhaitent, par appel local à candidature(...)”** La direction pourra donc s'affranchir de toute règle de gestion pour bouger les collègues à sa totale discrétion...

La CGT vous invite fortement à réfléchir aux implications de cette « géographie revisitée » qui va fondamentalement influencer sur votre vie quotidienne.

À chacun.e d'entre nous de prendre ses responsabilités et de se préparer à dire

NON AU PLAN DARMANIN !



Et pour les usager.e.s ?

BAR TABAC IMPÔT

C'est maintenant officiel, ce sera le réseau des buralistes qui récupérera la mission des encaissements en numéraire pour le compte de la DGFIP. Cette externalisation et privatisation débutera au 1er semestre 2020 dans 18 départements expérimentateurs et sera généralisée

sur tout le territoire au 1er juillet 2020. Nous ne savons pas à ce stade combien sera rémunéré.e l'intermédiaire mais en tout cas voici un métier d'avenir que buraliste. Encaissements pour la DGFIP, relais poste, vente de billets SNCF... nos réformateurs ne vont pas assez loin ! On pourrait peut-être aussi

leur confier la tenue de l'Etat civil, l'enregistrement des dépôts de plainte ou la prise en charge des accouchements ! À chaque fois que le service public recule, les gouvernant.e.s s'enferment un peu plus dans le simulacre au lieu de répondre vraiment aux besoins de la population dans les territoires.

Le coin des consommateurs avertis

ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS
INDECOSA-CGT
2019 40 ans

L'association INDECOSA-CGT va fêter en 2019, ces 40 années d'existence.

A l'heure où chacun prend des bonnes résolutions pour démarrer l'année, l'abonnement au magazine de l'association est une bonne décision

Vous avez la possibilité d'un abonnement papier et/ou numérique. Avec six numéros par an, l'IN Magazine est une source d'informations et de revendications dans le domaine de la consommation

Avec plus de 45.000 contacts avec les consommateurs dans nos 70 associations départementales et 250 antennes locales. L'association INDECOSA-CGT est agréée association de consommateurs, avec 14 autres associations. En 2018 elle a obtenu la reconnaissance spécifique qui lui accorde des droits plus importants que l'agrément "classique", notamment en matière de représentation au sein du Conseil national de la consommation. Elle rejoint ainsi les associations les plus importantes implantées sur tout le territoire (AFOC, CLCV, CSF, Familles rurales).

Les champs d'intervention de l'association INDECOSA-CGT sont multiples puisqu'ils concernent toutes les questions qui naissent du rapport hors travail : Logement, Santé, Energie, Banques, Crédit, Surendettement, Justice, Assurance, Services publics, Environnement, Téléphonie, Vacances,

Abonnez-vous

Pour adhérer à INDECOSA-CGT

Nom : Prénom.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail :

- ◇ Je fais le choix de me syndiquer à la CGT (cotisation 1% du salaire net) et je deviens adhérent.e à INDECOSA-CGT
- ◇ Je souhaite être adhérent.e d'INDECOSA-CGT, cotisation 30 €/an
- ◇ 50 €/an avec l'abonnement à 6 numéros d' « IN Magazine »

Coupon à renvoyer à INDECOSA-CGT 85 – 16 Bd Louis Blanc – 85000 LA ROCHE SUR YON
 (ou par mail à indecosacgt85@gmail.com)